



Affilié à la FFSTB
 Siège : Mairie de Maurepas
 Agrément jeunesse et sport APS78921
Présidente :
 Mme Louveau 06 81 22 60 32
Responsables :
 Mme Collin 06 11 61 65 10
 Mlle Challine 06 38 49 36 77

DOCUMENT À CONSERVER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Respect du règlement

Pour un fonctionnement satisfaisant de l'association, tout adhérent s'engage à respecter le présent règlement intérieur. Des manquements répétés à ce dernier pourraient engendrer le refus de l'athlète aux entraînements et/ou son exclusion du club.

Article 2 – Cotisation annuelle

La cotisation, complète ou partielle, est exigible au moment de l'inscription pour les nouveaux adhérents et avant la fin du mois de septembre pour les anciens. Le montant de la cotisation est non remboursable. Le bureau accepte le principe du règlement de la cotisation en 1, 2 ou 3 versements. Dans tous les cas, le (ou les) chèque(s) sont à remettre le jour de l'inscription.

Article 3 – Calendrier

Les entraînements ont lieu suivant le calendrier scolaire de la zone C de l'Education Nationale, par conséquent il n'y aura pas d'entraînement durant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés. En cas d'exception à cette règle, les jours et horaires vous seront communiqués en temps voulu.

Article 4 – Informations

Les athlètes sont informés des différents fonctionnements, manifestations diverses, stages, compétitions... par les entraîneurs, les dirigeants et/ou par notes d'informations. Il est fortement conseillé aux adhérents et/ou à leurs parents de consulter régulièrement les entraîneurs pour se tenir informés. En aucun cas un athlète ne pourra faire valoir sa méconnaissance des différentes informations communiquées, chacun devra respecter les dates limites sous peine de recevoir un refus de prise en compte.

Article 5 – Stages et manifestations

Les membres du bureau se réservent le droit d'annuler tout stage ou manifestation ne présentant pas un nombre suffisant d'athlètes.

Articles 6 – Compétitions

Les dates et lieux des différentes compétitions vous seront communiqués au plus tôt. Tout athlète inscrit en compétition se doit de participer aux entraînements. Toute absence imprévue à une compétition ainsi que des absences répétées aux entraînements, pour les athlètes présentant une ou plusieurs équipes entraînera le remplacement définitif de ce dernier dans l'équipe.

Articles 7 – Retards et absences

Les athlètes feront leur possible pour être à l'heure aux entraînements. En cas de retard ou d'absence, l'entraîneur devra être prévenu.

Article 8 – Entraînements et discipline

Les athlètes s'engagent à suivre toutes les instructions des entraîneurs. Chacun se devra de faire un effort d'auto discipline afin que les entraînements se déroulent au mieux.

Les entraîneurs se réservent le droit de refuser d'entraîner un athlète irrespectueux ou indiscipliné (cf article 1).

Les athlètes sont libres d'utiliser les vestiaires mis à leur disposition dans les gymnases, néanmoins, le club ne pourra être tenu pour responsable en cas d'éventuel vol ou perte d'effets personnels dans ces derniers.

Les athlètes se doivent de participer aux entraînements jusqu'à la fin de la saison (fin juin) afin de participer à la préparation du Gala de fin d'année.

Article 9 – Urgences médicales

En cas d'urgence médicale durant un entraînement, les entraîneurs sont habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers, transfert dans l'hôpital le plus proche).

Article 10 – Composition des duos, équipes et participation aux compétitions

Les entraîneurs prendront en compte les envies de chacun pour la composition des groupes. Cependant la décision finale de la composition des duos et équipes, la participation ou non d'un athlète en compétition ainsi que sa filière sera prise par les entraîneurs.

Article 11 – Matériel

Lors des entraînements chaque athlète doit apporter son matériel et porter une tenue adéquate : chaussons de gymnastique, tenue appropriée à la pratique du twirling bâton. Les cheveux longs devront être attachés. Toute perte, détérioration du matériel prêté ou sa non restitution en fin d'année entraînera l'encaissement de la caution. Chacun devra aider à la mise en place et au rangement du matériel utilisé lors des cours.

Article 12 – Accompagnement

Les personnes accompagnant les athlètes doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de les laisser. Les entraîneurs et les membres du club ne pourront être considérés comme responsables des athlètes en dehors des heures d'entraînements. Les parents doivent faire leur possible pour venir chercher leurs enfants à l'heure. En cas de retard les entraîneurs doivent être prévenus.

COMPÉTITIONS : INFORMATIONS ET RÈGLEMENT

- Les compétitions sont accessibles uniquement à partir de la 2nd année de Twirling.
- L'inscription en compétition de chaque athlète est payante. Le club prend en charge ces frais. Néanmoins, en cas d'abandon avant le début des compétitions, le remboursement de ces frais vous sera demandé.
- Les athlètes (et leur famille) qui décident de concourir en compétition s'engagent à être présents à toutes les dates du calendrier.

En effet, sachez que :

- Pour un solo ou un duo : tout forfait non déclaré à la date de compétition précédente oblige le club à payer une amende. Si le club n'est pas prévenu dans les délais, le remboursement de l'amende pourra vous être demandé.
- Pour une équipe : l'absence d'un des membres de l'équipe lors de la prestation entraîne une pénalité sur la note finale, et limite grandement les chances de sélection. Un remplaçant peut être intégré à l'équipe seulement si nous sommes prévenus au moins 2 mois à l'avance.
En cas d'absence de plusieurs membres de l'équipe, nous devrons déclarer forfait et les mêmes règles s'appliquent alors que pour un solo ou un duo (voir ci-dessus)

- Les dates et lieux des compétitions vous seront transmis le plus tôt possible.
- Des sélections auront lieu dès le 2nd tour des compétitions.
- Les parents se doivent d'accompagner leurs enfants sur les lieux des compétitions (possibilité éventuelle de covoiturage avec d'autres parents)
- L'entrée des compétitions est payante. Comptez entre 4 et 10€ en fonction du niveau de la compétition.
- Certaines compétitions (notamment demi-finales et finales) n'ont généralement pas lieu en Ile de France. Les frais de voyage (péages, essence, hôtel) sont à la charge des familles. Seuls les frais d'hôtel des athlètes seront pris en charge par le club.
- Les tenues de compétitions (justaucorps) sont fournies par le club. Elles devront être rendues lavées (lavage à la main uniquement) et dans leur état d'origine. Toute dégradation ou perte des tenues entraînera l'encaissement du chèque de caution.

Pour toute **demande ou informations supplémentaires**, n'hésitez pas à **nous contacter** :

Par mail : contact.twb78@gmail.com

Par téléphone / SMS :

Mme Collin Christine : 06 11 61 65 10

Mlle Challine Tifanie : 06 38 49 36 77



Twirling Bâton Maurepas-Élancourt